

No de résolution
ou annotation

17 AVRIL 2026 – 12 HEURES 00 MINUTE

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Deschambault - Grondines**

17 AVRIL 2026

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE DESCHAMBAULT-GRONDINES
MRC DE PORTNEUF**

Ouverture de la séance

Séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Deschambault-Grondines tenue le vendredi 17 avril à 12 heures 00 minute, à l'Édifice P.-Benoit suivant l'envoi d'un avis de convocation à l'ensemble des élus le 14 avril 2026, et à laquelle participent les personnes suivantes :

Monsieur le Maire : Sylvain Ouimet

Le Conseiller :

Jean-François Provencher

Comme autorisé par l'article 164.1 paragraphe 1^o, un membre du conseil d'une municipalité peut, s'il le souhaite, participer à distance à une séance du conseil par un moyen permettant à toutes les personnes qui participent ou assistent à la séance de se voir et de s'entendre en temps réel, lors d'une séance extraordinaire du conseil. Ainsi, mesdames Marianne Lavallée et Isabelle Mainguy, et messieurs Guillaume Naud et Jérémy Béland assistent à la séance extraordinaire du conseil par vidéoconférence.

Tous, membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire.

Monsieur François Godin-Bellerive est absent.

Madame Karine St-Arnaud, directrice générale et greffière-trésorière, assiste à cette séance.

126-04-26

Adoption de l'ordre du jour

Lecture : Chacun des membres du conseil ayant reçu copie de l'ordre du jour, la directrice générale et greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture;

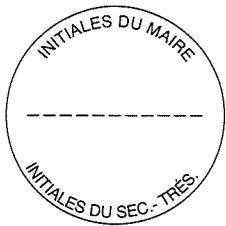
Adoption : Proposé par Jean-François Provencher
Appuyé par Isabelle Mainguy
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE l'ordre du jour est adopté tel que rédigé.

127-04-26

Autorisation de dépôt d'une demande d'aide financière – Volet Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale

ATTENDU QUE la Régie Portneuvoise de Protection incendie (RÉPPI) reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;



No de résolution
ou annotation

22 AVRIL 2025 – 20 HEURES 00 MINUTE

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Deschambault - Grondines**

ATTENDU QUE les organismes municipaux de Cap-Santé, Deschambault-Grondines, Portneuf, Sainte-Christine d'Auvergne et Sainte-Anne-de-la-Pérade, désirent présenter un projet de bonification en sauvetage nautique glace et eau vive dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Provencher
Appuyé par Marianne Lavallée
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE la municipalité s'engage à participer au projet de bonification en sauvetage nautique, glace et eau vive;

QUE le conseil accepte d'assumer une partie des couts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme;

QUE le conseil nomme la RÉPPI organisme responsable du projet, et autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

QUE le conseil autorise Francis Perron, directeur général de la RÉPPI, à signer tout document nécessaire ou utile ou demandé par l'organisme municipal responsable du projet aux fins de la présente demande de subvention.

Période de questions

Le conseil procède à la période de questions, portant sur le sujet à l'ordre du jour.

Aucune question n'est posée à ce moment de l'assemblée municipale.

Clôture et levée de la séance

ATTENDU QUE l'ordre de jour est épuisé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marianne Lavallée
Appuyé par Isabelle Mainguy
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE la présente séance est levée à 12 h 10.

Sylvain Ouimet,
Maire

Karine St-Arnaud,
Directrice générale et
greffière-trésorière